



Strasbourg le 28 novembre 2014

CDL-PL-OJ(2014)004ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

101^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)
vendredi 12 décembre 2014 (9h00) à
samedi 13 décembre 2014 (12h30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 12 décembre 2014

9h00-10h45

*Session d'ouverture
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe
Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise
Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2014\)060](#)).

3. Communication du Secrétariat**4. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Petar Pop-Arsov, Représentant permanent de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Joseph Filletti, Représentant permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Astrid Emilie Helle, Représentante permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe.

5. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Jean-Claude Mignon, ancien Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec M. Christopher Chope, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur l'Ukraine (voir le point 8) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

6. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Philippe Receveur, Président de la Commission de suivi du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

7. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Mémoire amicus curiae pour la Cour constitutionnelle de la Moldova sur l'immunité des juges ([CDL-AD\(2013\)008](#));

Avis conjoint relatif au projet de loi sur le Bureau du procureur de l'Ukraine ([CDL-AD\(2013\)025](#); voir le document [CDL-REF\(2014\)047](#));

Avis relatif au projet de loi portant modification du et ajouts au code civil (introduisant la réparation du préjudice non-pécuniaire) de la République d'Arménie ([CDL-AD\(2013\)037](#); voir le document [CDL-REF\(2014\)049](#));

Avis sur le « Concept Paper » (document de réflexion) sur les réformes constitutionnelles de la République d'Arménie ([CDL-AD\(2014\)027](#); voir le document [CDL-REF\(2014\)050](#)).

Les projets d'avis sur le Monténégro (voir le point 11) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ce pays.

8. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la DGI ([CDL\(2014\)052](#)) sur la loi sur l'intégrité du Gouvernement ("loi de lustration") de l'Ukraine ([CDL-REF\(2014\)046](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Haenel, de M. Papuashvili, de Mme Peters, de Mme Suchocka, de M. Vermeulen et de M. Gerhardt Reissner (expert de la DGI).

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 11 décembre 2014.

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

9. Azerbaïdjan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Azerbaïdjan et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)057](#)) sur la loi sur les organisations non-gouvernementales (association publique et financement), comme modifiée, de l'Azerbaïdjan ([CDL-REF\(2014\)053](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Clayton, de Mme Thorgeirsdottir et de M. van Dijk (expert de la Commission de Venise).

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 11 décembre 2014.

10. Géorgie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2014\)054](#)) pour la Cour constitutionnelle de la Géorgie sur la question de la diffamation des morts, rédigé sur la base des observations de M. Huseynov, de M. Medina et de Mme Thorgeirsdottir.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

11. Monténégro

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)053](#)) sur le projet de loi sur les droits et devoirs des juges et du Conseil judiciaire du Monténégro

([CDL-REF\(2014\)044](#)) et sur le projet de loi sur les tribunaux du Monténégro ([CDL-REF\(2014\)043](#)) rédigé sur la base des observations de M. Hirschfeldt, de Mme Suchocka, de M. Tuori et de M. Velaers.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)055](#)) sur le projet de loi sur le ministère public du Monténégro ([CDL-REF\(2014\)045](#)) rédigé sur la base des observations de M. Frendo, de M. Neppi Modona, de M. Sorensen et de M. Hamilton (expert de la Commission de Venise).

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2014\)056](#)) sur le projet de loi sur le Bureau spécial du Procureur du Monténégro ([CDL-REF\(2014\)042](#)) rédigé sur la base des observations de M. Neppi Modona, de M. Sorensen, de M. Toader et de M. Hamilton (expert de la Commission de Venise).

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Etudes et rapports</i>
	<i>Coopération avec le réseau européen des Conseils de la Justice</i>

12. Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la liberté d'association ([CDL\(2014\)059](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de Mme Thorgeirsdottir, de M. van Dijk (expert de la Commission de Venise) et des experts de l'OSCE/BIDDH.

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet de lignes directrices lors de leur réunion conjointe du 11 décembre 2014.

13. Coopération avec le réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Geoffrey Vos, Président élu du réseau européen des Conseils de la Justice.

19h15	Départ par bus de Venise
20h00	Dîner à la Trattoria dall'Amelia, Mestre http://www.dallamelia.it/
22h30	Retour à Venise

Samedi, 13 décembre 2014

9h00-11h00

*Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)
Coopération avec d'autres pays
Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays
Coopération avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme
Coopération avec le Conseil d'experts de la Conférence des OING
Coopération avec l'Institut international des Ombudsmen*

14. République de Moldova

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2014\)061](#)) pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur certaines dispositions de la loi sur les tests d'intégrité professionnelle (loi anti-corruption) de la République de Moldova concernant, en particulier, les juges de la Cour constitutionnelle et des tribunaux ordinaires ([CDL-REF\(2014\)041](#)) rédigé sur la base des observations de M. Kang, de M. Vardzelashvili, de M. Vermeulen et de M. Rainer Hornung (expert du GRECO).

15. Coopération avec d'autres pays

Albanie

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur la réforme du système judiciaire en Albanie.

16. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Kazakhstan

M. Rakhmet Mukashev, Président de la Commission sur la législation et la réforme juridique du Majilis du parlement du Kazakhstan, informera la Commission des développements juridiques les plus récents au Kazakhstan et de la coopération avec le parlement.

Roumanie

M. Augustin Zegrean, Président de la Cour constitutionnelle de la Roumanie, informera la Commission des développements constitutionnels récents en Roumanie.

Royaume-Uni

M. Clayton informera la Commission des développements récents au Royaume-Uni.

17. Coopération avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Humberto Sierra, Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

18. Coopération avec le Conseil d'experts de la Conférence des OING

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Cyril Ritchie, Président du Conseil d'experts de la Conférence des OING.

19. **Coopération avec l'Institut international des Ombudsman**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Rafael Ribo, Président de la Section européenne de l'Institut international de l'Ombudsman sur les modalités de la coopération future.

11h00-11h15	<i>Pause-café</i>
11h15-12h45	<i>Elections</i>
	<i>Rapport de la réunion de la sous-commission sur les méthodes de travail</i>
	<i>Rapport de la réunion du Conseil scientifique</i>
	<i>Information sur l'association des anciens membres de la Commission de Venise</i>

20. **Election du co-Président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle et du Président de la sous-commission sur l'Amérique latine**

La Commission est invitée à élire le co-Président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle et le Président de la sous-commission sur l'Amérique latine pour compléter le mandat des titulaires précédents jusqu'à décembre 2015.

21. **Rapport de la réunion de la sous-commission sur les méthodes de travail (11 décembre 2014)**

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 11 décembre 2014.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

22. **Rapport de la réunion du Conseil scientifique (11 décembre 2014)**

Le Président du Conseil scientifique informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 11 décembre 2014.

23. **Information sur l'association des anciens membres de la Commission de Venise**

La Commission sera informée de la création d'une association des anciens membres et membres suppléants de la Commission de Venise.

12h45-13h00	<i>Session de clôture</i>
-------------	---------------------------

24. **Autres questions**

25. **Dates des prochaines sessions**

Le calendrier des sessions de 2015 est confirmé comme suit :

102 ^e session plénière	20-21 mars 2015
103 ^e session plénière	19-20 juin 2015
104 ^e session plénière	23-24 octobre 2015
105 ^e session plénière	18-19 décembre 2015

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)